

# INSCRIPTIONS à l'école intercommunale A. Dumas POUR LA RENTREE 2021

## **Sont concernés :**

**Les enfants nés en 2018** et résidant sur les communes de Franclens, Chêne en Semine et Saint Germain sur Rhône

Les enfants **nouvellement arrivés** dans l'une de ces trois communes, ou susceptibles d'y résider prochainement

## **1. L'inscription s'effectue dans un premier temps À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :**

**Du 8 février au 19 février** (aux horaires d'ouverture de votre mairie).

*Prévoyez d'apporter :*

- *un justificatif de domicile*
- *vos papiers d'identité*
- *votre livret de famille*

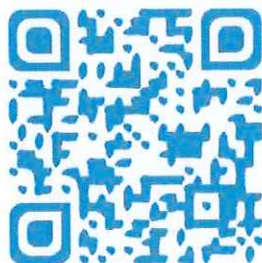
## **2. L'admission s'effectue ensuite sur rendez-vous à l'école**

37 chemin des écoliers, 74910 FRANCLENS les jours suivants :

jeudis 4 mars, 11 mars, et 18 mars / vendredi 12 mars

Merci de vous inscrire sur le créneau horaire de votre choix au moyen du sondage suivant :

[https://doodle.com/poll/knfnw2xfdxw9h5du?utm\\_source=poll&utm\\_medium=link](https://doodle.com/poll/knfnw2xfdxw9h5du?utm_source=poll&utm_medium=link)



S'il vous est impossible de venir durant ces créneaux, merci de contacter la directrice, Lucie Bricourt, par mail à l'adresse [ce.0740775r@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0740775r@ac-grenoble.fr) ou au 07 72 72 16 56.

*Prévoyez d'apporter :*

- *le carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccins obligatoires)*
- *un extrait de jugement en cas de séparation des parents (une copie sera conservée dans le dossier de l'enfant)*
- *les documents délivrés par la mairie, le cas échéant*

*Pour des questions sanitaires, lors de l'admission, nous accueillerons un seul parent, sans enfant.*

**L'admission prend environ 20 min. Une visite de l'école et une rencontre avec l'enseignante de petite section sera programmée en fin d'année si les conditions sanitaires le permettent.**